

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0172**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Autorisation donnée à Veolia eau de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé au lieudit Les Bruyères, cadastré AB 31

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouverneyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

Bureau du 10 juillet 2014**Décision n° B-2014-0172**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Autorisation donnée à Veolia eau de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé au lieudit Les Bruyères, cadastré AB 31**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.15.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire du tènement cadastré AB 31, situé au lieudit "Les Bruyères" sur la Commune de Rillieux la Pape.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise Veolia eau ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire sur ledit bien communautaire afin de mettre en œuvre toute obligation prévue dans le contrat de délégation de service public dont la signature a été autorisée en vertu de la délibération n° 2014-4458 du Conseil du 13 janvier 2014.

Veolia eau doit construire sur ce terrain le centre de pilotage du service public d'eau potable destiné à accueillir l'ensemble du personnel dédié à l'exploitation du service public de l'eau potable de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise Veolia eau, ou toute personne ou société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire cadastré AB 31, au lieudit "Les Bruyères" sur la Commune de Rillieux la Pape.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de l'autorisation nécessaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.